

REPUBLIQUE FRANÇAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 06/10/2025
Affichage : 06/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 57/2025**



Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2025
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET
Mme DOZ est représentée par Mme MARIN-CHARPENTIER
M. GRANDGONNET est représentée par M. CANNAT

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

**OBJET : AIDE AUX SINISTRES DE L'AUDE : SOUTIEN AUX COMMUNES VICTIMES DES INCENDIES
AYANT FRAPPES LES CORBIERES**

Rapporteur : Fabrice FENOY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Monsieur le maire rappelle que pendant plusieurs jours, entre le 5 et le 28 août, un incendie majeur a frappé durement le massif des Corbières (plus de 17000 hectares touchés), causant de graves dégâts humains, économiques et environnementaux pour plus de quinze communes de l'Aude. L'été 2025 a marqué une nouvelle tragédie pour notre département : des familles ont vu leur maison, leurs terres ou leur activité partir en fumée.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) avec le soutien de l'AMF, a appelé les communes à participer à la solidarité en faveur des communes sinistrées.

L'objectif est de permettre la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services de proximité.

L'intégralité des sommes collectées sera centralisée par l'AMA et redistribuée équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées, en coordination avec la préfecture de l'Aude.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lunel-Viel tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population du département de l'Aude.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Lunel-Viel contribue à soutenir les victimes dans la mesure de ses capacités.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De faire un don d'un montant de 1 000,00 € qui sera versé directement sur le compte bancaire « Solidarité communes-incendie août 2025 »,
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

